Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2026-09-01-Délibérations

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone **04.79.60.73.00** - E-mail : secretariat.general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

SOMMAIRE

2026

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 23 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration
du mercredi 23 septembre 2026 à 18H00 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA23092026-1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRES RELATIF À LA LOCATION D'HÉLICOPTÈRE POUR LE SDIS 73, N°26/14A
N° BCA23092026-2 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.00 - E-mail : secretariat.general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2026

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 23 septembre 2026

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.00 - E-mail : secretariat.general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260923-BCA23092026-1-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 23 septembre 2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° BCA23092026-1

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRES RELATIF À LA LOCATION D'HÉLICOPTÈRE POUR LE SDIS 73, N°26/14A

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 23 septembre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 8 septembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3ème Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Cheffe Lucile WIES, Sous-Direction Santé
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	5
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

N°BCA23092026-1– AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRES RELATIF À LA LOCATION D'HÉLICOPTÈRE POUR LE SDIS 73, N°26/14A

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD

Vu la délibération n°CA24062026-4 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 24 juin 2026 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°CA24062026-5 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 24 juin 2026 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 du Bureau du conseil d'administration (BCA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;
Vu l'article R.2124-2 1° du Code de la commande publique ;
Vu les articles R.2162-2, R.2162-4 2° et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique ;
Vu la consultation lancée le 6 août 2026 ;
Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 23 septembre 2026 ;

****

Le SDIS de la Savoie avait conclu un accord-cadre à bons de commande, multi-attributaire, pour une durée de 4 ans à échéance en mai 2028, portant sur la location d'hélicoptère(s) avec pilote et assistant de vol, destiné notamment à la lutte aérienne contre les feux de forêts et d'espaces naturels, à la lutte contre les feux de bâtiments difficilement accessibles, au transport de personnels et de matériels, ainsi qu'à l'entraînement et la formation des personnels.

Le montant maximum contractuel de cet accord-cadre a été atteint, voire dépassé, courant juillet 2026, alors que le terme du marché n'était pas échu. En conséquence, aucun nouveau bon de commande ne pouvait plus être émis, alors que le département connaissait, sur la période, une activité opérationnelle exceptionnelle en matière de feux de forêts et d'espaces naturels.

Cette situation caractérisant une urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures et imprévisibles au sens de l'article R.2122-1 du code de la commande publique, le SDIS a décidé de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, sur le fondement de l'article susvisé du code de la commande publique, strictement limité aux prestations et à la durée nécessaires pour faire face à la situation d'urgence, dans l'attente de la passation d'un nouveau marché dans les conditions normales de publicité et de mise en concurrence.

La durée de validité de cet accord-cadre, d'un montant maximum de 215 000 € HT, a été fixée à 2 mois à compter de sa notification, soit du 30 juillet au 30 septembre 2026.

Afin d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de ces prestations, le SDIS a lancé début août 2026 une procédure d'appel d'offres.

Le marché a toujours pour objet la location d'un ou plusieurs hélicoptères avec pilote + assistant de vol, capables de remplir principalement les missions de :

- Lutte aérienne contre les feux de forêts et d'espace naturels (FDFEN),
- Lutte contre les feux de bâtiments difficilement accessibles,
- Transport de personnels et de matériels
- Entraînement et formation

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 600 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260923-BCA23092026-1-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Cet accord-cadre multi-attributaires est conclu avec quatre attributaires maximum (les 4 premiers du classement) dans la limite d'un nombre suffisant d'offres.

La durée du marché sera d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois de manière tacite pour les mêmes montants, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

En séance du 23 septembre 2026, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché aux sociétés suivantes :

- BLUGEON HELICOPTERES (74110 MORZINE)
- SAF HELICOPTERES (73460 TOURNON)
- SAVOIE HELICOPTERES (74460 MARNAZ)
- HBG FRANCE (74100 ANNEMASSE)

**
***

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- l'autoriser à signer les pièces du marché n°26/14A relatif à la location d'hélicoptère, attribué dans l'ordre aux sociétés suivantes :
  - BLUGEON HELICOPTERES (74110 MORZINE)
  - SAF HELICOPTERES (73460 TOURNON)
  - SAVOIE HELICOPTERES (74460 MARNAZ)
  - HBG FRANCE (74100 ANNEMASSE)

  ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision et tout document nécessaire à l'exécution du présent accord-cadre.

**
***

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les pièces du marché n°26/14A relatif à la location d'hélicoptère, attribué dans l'ordre aux sociétés suivantes :
  - BLUGEON HELICOPTERES (74110 MORZINE)
  - SAF HELICOPTERES (73460 TOURNON)
  - SAVOIE HELICOPTERES (74460 MARNAZ)
  - HBG FRANCE (74100 ANNEMASSE)

  ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision et tout document nécessaire à l'exécution du présent accord-cadre.

Le Président,

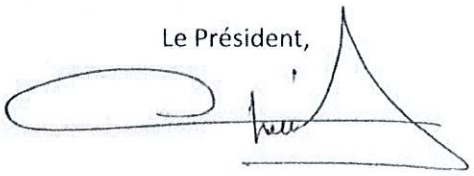

André POINTET

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260923-BCA23092026-2-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 23 septembre 2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° BCA23092026-2

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 23 septembre à 18H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 8 septembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3ème Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Cheffe Lucile WIES, Sous-Direction Santé
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	5
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

N°BCA23092026-2– MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Il est proposé la mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet, qui a été présentée pour avis en séance du comité social territorial le 23 septembre 2026.

Les modifications prennent notamment en compte les recrutements, les nominations et promotions ainsi que les mouvements de personnels intervenus ou à venir.

Les tableaux sont modifiés ainsi :

Filière SPP

- Transformation d'1 poste de colonel hors-classe en un poste de contrôleur général dans le cadre d'un avancement de grade.
- Suppression d'1 poste de lieutenant-colonel dans le cadre de la fin de la mise à disposition d'un lieutenant-colonel et de son départ en retraite.
- Transformation d'1 poste d'Infirmier en 1 poste d'Infirmier hors-classe dans le cadre d'un avancement de grade.
- Transformation de 2 postes d'adjudants en 2 postes de caporaux suite à un départ à la retraite et à une mutation et afin d'ajuster les futurs recrutements.
- Transformation d'1 poste de Sergent en 1 poste de Caporal suite à un départ en disponibilité et afin d'ajuster les futurs recrutements.
- Transformation d'1 poste de caporal-chef en 1 poste de caporal suite à un départ en disponibilité et afin d'ajuster les futurs recrutements.

Filière administrative et filière technique

- Transformation d'1 poste d'attaché en 1 poste d'attaché principal dans le cadre du recrutement de l'adjointe au chef du groupement finances.

Ouverture aux contractuels

Par dérogation, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.
Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie A de la filière administrative rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés.
La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.
L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Transformation d'1 poste d'adjoint principal 1ère classe en 1 poste de rédacteur dans le cadre du recrutement d'une gestionnaire au groupement volontariat.

Ouverture aux contractuels

Par dérogation, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.
Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie B de la filière administrative rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des Rédacteurs.
La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.
L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Transformation d'1 poste d'adjoint principal 1ère classe en 1 poste d'adjoint administratif dans le cadre du recrutement d'une assistante au groupement volontariat.
- Transformation d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe en 1 poste d'adjoint technique dans le cadre du recrutement d'une opératrice de maintenance au groupement logistique.

En résumé :

Pour le tableau des emplois permanents à temps complet :

	Tableau des emplois Délibération 04/03/2026	Tableau des emplois **Propositions modifications** **CST 23/09/2026**	Observations
Nombre SPP	516	515	
Nombre SPPO	114	113	Suppression d'1 poste suite à la fin de mise à disposition d'un officier
Nombre SPPNO	402	402	
Nombre PATS	111	111	
Nombre total agents temps complet	627	626	
Nombre apprentis	3	3	

Pour le tableau des emplois permanents à temps non complet :

	Tableau des emplois Délibération 04/03/2026	Tableau des emplois **Propositions modifications** **CST 23/09/2026**	Observations
Nombre SPPO	1,1	1,1	
Nombre PATS	1,6	1,6	
Nombre total agents à temps non complet (équivalent temps plein)	2,7	2,7	

Pour le tableau des emplois non permanents à temps complet :

	Tableau des emplois Délibération 04/03/2026	Tableau des emplois **Propositions modifications** **CST 23/09/2026**	Observations
Nombre PATS	2	2	
Nombre total agents temps complet	2	2	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif tableau des emplois Proposition CST du 23/09/2026
Filière Sapeurs-pompiers professionnels			**515**
Services généraux (1)			**507**
Emploi fonctionnel : directeur (contrôleur général)			**1**
Emploi fonctionnel : directeur adjoint (colonel)			**1**
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels de SPP	Lieutenant-colonel	A	**8**
	Commandant	A	**17**
	Capitaine	A	**26**
Lieutenants de SPP	Lieutenant hors classe	B	**9**
	Lieutenant de 1ère classe	B	**24**
	Lieutenant de 2ème classe	B	**19**
Sous-officiers de SPP	Adjudant	C	**239**
	Sergent	C	**79**
Sapeurs et caporaux de SPP	Caporal-chef	C	**28**
	Caporal	C	**56**
SDS (2)			**8**
Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe exceptionnelle	A	**2**
	Pharmacienne de classe exceptionnelle	A	**1**
	Médecin hors classe	A	**1**
	Pharmacienne de classe normale	A	**1**
Cadres de santé de SPP	Cadre de santé	A	**1**
Infirmiers de SPP	Infirmier hors classe	A	**2**
	Infirmier	A	**0**
Personnels adm., techn., et spécialisé (3+4+5)			**111**
Filière administrative (3)			**66**
Attachés territoriaux	Attaché principal	A	**9**
	Attaché	A	**3**
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur ppal de 1ère classe	B	**10**
	Rédacteur ppal de 2ème classe	B	**13**
	Rédacteur	B	**5**
Adjoints administratifs territoriaux	Adjt adm ppal de 1ère classe	C	**17**
	Adjt adm ppal de 2ème classe	C	**4**
	Adjoint administratif	C	**5**
Filière technique (4)			**44**
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	A	**5**
	Ingénieur	A	**4**
Techniciens territoriaux	Technicien ppal de 1ère classe	B	**3**
	Technicien ppal de 2ème classe	B	**1**
	Technicien	B	**7**
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	**8**
	Agent de maîtrise	C	**4**
Adjoints techniques territoriaux	Adjt tech ppal de 1ère classe	C	**2**
	Adjt tech ppal de 2ème classe	C	**2**
	Adjoint technique	C	**8**
Filière médico-social (5)			**1**
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	**1**
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			**626**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Cadres d'emplois	**Grades**	**Cat**	**Effectif tableau des emplois Proposition CST du 23/09/2026**
Filière SPP			**1,1**
SDS			**1,1**
Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels	Médecin de classe normale	A	**0,6**
	Pharmacien de classe normale	A	**0,5**
Personnels adm., techn., et spécialisé			**1,6**
Filière administrative			**0,5**
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint adm principal de 1ère classe	C	**0,5**
Filière technique			**0,4**
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint tech principal de 1ère classe	C	**0,4**
Filière médico-sociale			**0,7**
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	A	**0,7**
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			**2,7**

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Contrat de Projet			**2**
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	A	1
		A	1

Données complémentaires

Apprentis			**3**
3 Apprentis Délib BCA 10/04/2024	Apprenti au SIC		1
	Apprenti au SIC		1
	Apprenti au groupement volontariat		1
Agents en détachement (agents non payés par le SDIS)			**5**
Capitaine		A	2
Commandant		A	1
Lieutenant 2ème classe		B	1
Adjt adm ppal 1c		C	1
Agents en disponibilité (agents non payés)			**24**
PATS			4
SPP			20

**

***

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter la mise à jour du tableau des emplois.

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260923-BCA23092026-2-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

**

***

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et non complet.

Le Président,

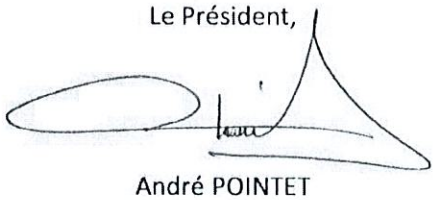

André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	**1ère Vice-Présidente** Corine WOLFF	**2ème Vice-Président** Jean-Paul MARGUERON
		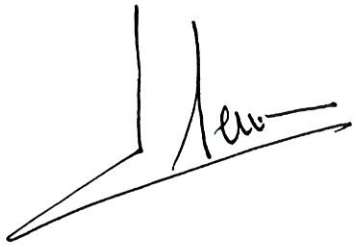
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 24.09.2026